BECHALAH 5771

n°56

CHAVOUA TOV

Feuillet hebdomadaire
www.torah-box.com

Feuillet dédié à la guérison complète
de Laurence Dvora bat Myriam

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Les enfants d'Israël viennent tout juste de quitter l'Égypte lorsque Pharaon change d'avis et se lance à leur poursuite. Les enfants d'Israël se trouvent pris au piège entre les armées de Pharaon et la mer rouge. D.ieu dit à Moïse d'étendre son bâton sur l'eau; la mer se fend pour permettre aux Israélites de la traverser puis se referme sur les poursuivants égyptiens. Moïse et les enfants d'Israël chantent une louange pour exprimer leur gratitude envers D.ieu.

Dans le désert, le peuple souffre de soif et de faim et se plaint à plusieurs reprises à Moïse et Aharon. D.ieu adoucit miraculeusement les eaux amères de Marah et, plus tard, demande à Moïse de faire jaillir de l'eau d'une roche en la frappant avec son bâton; D.ieu fait tomber la manne du ciel avant l'aube chaque matin et des cailles le soir.

Les enfants d'Israël reçoivent l'instruction de recueillir une double quantité de manne le vendredi car elle ne tombera pas le Chabbath, septième jour de la semaine, consacré par D.ieu comme jour de repos. Certains désobéissent et vont recueillir la manne le septième jour, mais n'en trouveront pas. Aharon préserve une petite quantité de manne dans une jarre, comme un témoignage pour les générations futures.

Dans la ville de Réfidim, le peuple est attaqué par les Amalekites, qui sont défaits par les prières de Moïse et une armée levée par Yéhochoua.

UN TRÉSOR DE LA PARACHA

La traversée de la Mer Rouge

Chemot (14 ; 22) :« Les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer à pied sec, et les eaux leur étaient une muraille à leur droite et à leur gauche »

Chemot (14 ; 29) : « Tandis que les enfants d'Israël marchaient à pied sec au milieu de la mer, et les eaux leur étaient une muraille à leur droite et à leur gauche »

Quelle différence y a-t-il entre les deux versets ? Ils disent apparemment exactement la même chose. On rapporte au nom de Rabbi Elimélekh de Lizensk (zatsal) l'explication suivante :

Après que les enfants d'Israël marchèrent « à pied sec au milieu de la mer », ils eurent une nouvelle conception de la vie : Avant de traverser la mer, ils pensaient qu'il y avait une différence entre marcher sur la terre, chose facile et évidente, et traverser la mer, chose a priori impossible. Mais après que D.ieu ait ouvert la mer avec une telle facilité, puis qu'Il leur ait permis de voyager « au milieu de la mer, à pied sec », ils comprirent que tout dépendait de Sa seule volonté. Si D.ieu le voulait, même la chose la plus impossible, comme traverser la mer à pied sec, pouvait devenir chose aisée, et inversement, si D.ieu le décidait, même la chose la plus facile, comme marcher sur la terre ferme, pouvait devenir impossible.

Tant que nous gardons notre foi intègre et qu'il est clair dans notre esprit que c'est D.ieu qui contrôle tout, nous n'avons aucune raison de nous inquiéter ! Nous traverserons les situations les plus difficiles avec confiance et sérénité. Mais si nous nous mettons à croire que nous avons un pouvoir quelconque et que la réalisation des événements dépend de nous, ne nous en remettant pas à l'aide divine, même les choses les plus simples pourront devenir des obstacles infranchissables.

C'est de cette façon que Rabbi Chalom Chvadron explique ce que le prophète Yona répondit au capitaine du bateau qui lui demandait comment il était capable de dormir tranquillement alors que le bateau menaçait de sombrer à tout instant dans les profondeurs de la mer. Yona lui répondit : « Vous n'êtes pas des croyants, c'est pour cela que vous vous sentez en sécurité sur la terre ferme. Mais moi : « Je crains D.ieu qui a créé le ciel et la terre ferme. » (Yona 1 ; 9) C'est pourquoi je suis tranquille et serein sur la mer autant que sur la terre, car je sais que c'est D.ieu qui dirige tout et fait tout. Je ne me sens pas plus en danger au milieu de la mer déchaînée que sur la terre ferme ! »

On raconte au sujet de l'Admour de Gour, le 'Hidouchéi HaRim, qu'il voyageait une fois en calèche quand le cocher se mit à somnoler. La calèche sortit du chemin et se dirigea à vive allure dans la direction d'un ravin. Tous les voyageurs furent pris de panique et hurlèrent de toutes leurs forces, tandis que le 'Hidouchéi HaRim demeurait assis calmement. Après qu'ils furent sauvés in extremis, ils demandèrent au Rav comment il avait pu rester stoïque au coeur d'un tel danger. Il leur répondit que pour lui, il n'y avait aucune différence : qu'un cocher s'endorme, que des chevaux s'emballent, que la terre tremble, ou qu'il soit dans son lit, il appartenait à Hachem et se trouvait entre Ses mains à chaque instant de sa vie.

PARACHA : BECHALAH

PARIS - ILE DE FRANCE
Entrée : 17h01 • Sortie : 18h13

Villes dans le monde

Lyon	17h02 • 18h11	Nice	16h59 • 18h05	Los Angeles	16h47 • 17h46
Marseille	17h08 • 18h14	Jerusalem	16h16 • 17h36	New-York	16h33 • 17h37
Strasbourg	16h41 • 17h52	Tel-Aviv	16h35 • 17h37	Londres	16h00 • 17h16
Toulouse	17h23 • 18h29	Bruxelles	16h45 • 18h00	Casablanca	17h26 • 18h25

Prière de respecter la sainteté de ce feuillet : ne pas le jeter ni le transporter Chabbath

IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Des ‘halot à Pessa’h ?

Chemot : « Et il fit de la mer une étendue sèche »

Un certain pauvre qui était invité chez un bourgeois mangea et but beaucoup. A la fin, il prit un verre de vin, y trempa une tranche de ‘hala molle, qui absorba tout le vin, et la mangea. Il en fit autant avec un deuxième verre puis un troisième.

Le maître de maison, témoin de son manque de savoir-vivre, se fâcha, mais ne voulant pas le blesser, il lui dit par allusion : « Pourquoi est-ce que notre maître Moché a dû faire un miracle pour assécher la mer ? Il aurait pu ordonner aux bnei Israël de tremper leur ‘hala dans la mer, et ainsi elle se serait asséchée ? »

Le pauvre répondit : « Apparemment, vous avez oublié que la mer s’est ouverte pendant Pessa’h… »

PERLE `HASSIDIQUE

«Il faut que l’homme soit tel un flacon, qui reçoit de son plein gré ce que son maître et possesseur verse pour le remplir : vin ou vinaigre» (Rabbi Avraham Yéhochoua Heshel d’Apta)

"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"

Rabbi ‘Haïm Mordékhaï Rosenbaum, le Admour de Nadvorna

AU "HASARD"...

«Retournez la cigarette de façon à avoir le feu dans la bouche…»

Chemot (35, 3) : « N’allumez aucun feu dans toutes vos demeures le jour du Chabbath »

Un certain juif réformé voulait se moquer de Rabbi Méïr Leibusch, surnommé le «Malbim». Il l’aborda pour lui demander de lui trouver une permission de fumer le Chabbath. Le Malbim lui dit : Il est possible de vous trouver une permission si vous fumez d’une façon différente. Retournez la cigarette de façon à avoir le feu dans la bouche…

On raconte également sur le Tsadik Rabbi Ye’hiel Méïr d’Ostrovtsa qu’il a jeûné pendant quarante ans, et qu’à la fin de sa vie il jeûnait même le Chabbath. Un jour, il rencontra un juif qui fumait le Chabbath, et il se mit à le lui reprocher. Le fumeur répondit : « Le Rabbi transgresse lui aussi le Chabbath, puisqu’il jeûne ! » Rabbi Ye’hiel Méïr lui répondit : « Ma transgression du Chabbath et la vôtre ne se ressemblent pas. Vous risquez de provoquer que d’autres aussi vous imitent, alors que moi, je ne crains pas que d’autres veuillent faire comme moi. »

Torah-Box.com
Association de diffusion du Judaïsme aux Francophones dans le Monde

LA VIE D'UN GRAND

Rabbi 'Haïm Mordékhaï Rosenbaum, le Admour de Nadvorna

Rabbi 'Haïm Mordékhaï Rosenbaum, le Admour de Nadvorna était totalement retiré de ce monde. Il constituait une «'attraction» pour des milliers de juifs qui se présentaient devant lui pour être délivrés de leurs malheurs. Déjà en Europe, au moment de la guerre, quand les Nazis déportaient les juifs d'un endroit à l'autre et parfois même très loin, ils pouvaient toujours voir le Rabbi avec un sachet à la main. Ce sachet contenait son talith, ses téfilines et un petit Séfer Torah dans lequel il lisait la section hebdomadaire de la paracha. Ses disciples racontent qu'il ne se séparait jamais de ce sac et le transportait avec lui partout où on l'emmenait, jusqu'à ce que cette coutume soit connue.

Parmi ses belles qualités, on remarquait toujours celle de la joie de la mitsva au service d'Hachem, alors que par ailleurs la tristesse n'apparaissait jamais sur son visage, et n'était même pas évoquée par ses lèvres. Il acceptait les épreuves avec amour et s'en réjouissait.

On sait qu'il avait envoyé son fils Its'hak Eizik en bateau en Erets Israël pour qu'il étudie la Torah dans une yéchiva. C'était à l'époque du gouvernement britannique en Erets Israël, et quand le bateau arriva sur la côte, les Anglais tirèrent dessus. Son fils Its'hak Eizik, qui se trouvait à ce moment-là sur le pont, fut atteint d'une balle et mourut sur place. Quand cette nouvelle parvint à son père, il ouvrit sa bouche sainte et dit avec une vaillance extraordinaire, tout en acceptant le jugement du Ciel avec amour : « Je l'ai envoyé étudier dans une yéchiva en bas, et maintenant, Maître du monde, Tu l'as appelé dans la yéchiva céleste ! Que le Nom de Hachem soit béni maintenant et à jamais. »

Il devint Admour de Sart. Il trouva une ville abandonnée et déserte. Seul un petit pourcentage des habitants observaient encore la Tradition de leurs pères. Le désespoir avait sa place à Sart, mais pas dans le coeur du jeune avrekh (étudiant en Torah) où brûlait le feu de la Torah. Un certain enthousiasme lui insufflait chaleur et force. C'est ainsi que la révolution arriva dans la ville de Sart. Au début, un petit groupe de juifs traditionnels se rassembla autour de Rabbi 'Haïm Mordékhaï. Ensuite, vinrent s'ajouter d'autres juifs, puis encore d'autres. La communauté allait en grandissant, et tout à coup, on vit des juifs avec des

barbes et des péoth dans les rues. Les maisons d'étude et les écoles de Torah apparurent comme des champignons après la pluie. Sart ressemblait de nouveau à une ville juive. Le Rabbi, par son étude, lui insufflait sa joie de vivre et son espoir. Nuit et jour, il était penché sur la Guémara et l'étudiait avec un grand bonheur. Lorsque des gens qui étaient loin de l'observance des Mitsvot entraient chez lui pour lui demander une bénédiction, il leur disait : « Je suis comme un commerçant qui vend et reçoit quelque chose en échange. Je suis prêt à promettre que le Saint béni soit-Il vous exaucera, mais en échange, il faut donner quelque chose. » Alors, il demandait l'observance des Mitsvot, par exemple de respecter le Chabbath, et si l'intéressé le promettait, le Rabbi lui promettait qu'il serait sauvé, et c'est ce qui se passait. Quiconque franchissait le seuil de sa chambre savait immédiatement que se tenait devant lui un homme de vérité.

En Erets Israël, le Rabbi fonda des institutions de Torah et de 'Hessed (charité), et qui servent jusqu'à aujourd'hui de phares de Torah et de 'Hessed en tout lieu.

Avant qu'on l'emmène à l'hôpital, une semaine environ avant son décès, il dit séparément à chacun de ceux qui étaient présents : « Soyez dans la joie, ne perdez pas la joie ! Car par la joie, vous sortirez. Il est dit que par la joie, on sort de tous ses malheurs. »

Le dimanche 15 Tévet 5738, son âme pure monta au Ciel. L'année précédente, au moment de la cuisson des matsot la veille de Pessa'h, le four de la yéchiva s'était cassé. Contrairement à son habitude, le Rabbi ne se dépêcha pas de le réparer. Et quand on le lui fit remarquer, il dit : « Mon fils réparera le four.»

Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !

UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Les tresses et l'essorage le Chabbath

par Rav Meir CAHN

Question : En quoi le fait de faire des tresses ou d'essorer représente-t-il un travail interdit le Chabbath ?

Réponse : Commençons par les tresses : La Michna rapporte une discussion entre les Sages et Rabbi Eliézer concernant la confection de tresses le Chabbath. Cette confection impliquerait-elle une transgression de l'un des 39 travaux proscrits le Chabbath ? Selon Rabbi Eliézer, il s'agit d'un interdit Déoraïta, d'ordre toraïque ; cette interdiction trouve son origine dans le verset relatant la création de 'Hava, la mère de l'humanité: « Et D. fabriqua à partir de sa côte etc. » . La Guémara déduit de cette terminologie que la notion de fabrication ou de 'construction' s'applique également au corps humain. Et construire fait partie des 39 travaux. Par conséquent, une femme qui tresserait ses cheveux, en ajoutant un nouvel élément à son corps, aurait accomplit un acte considéré par Rabbi Eliézer comme une « construction ». Les Sages s'opposent à cette idée, et affirment que la confection de tresses n'implique pas de transgression Déoraïta. Elle reste néanmoins à proscrire, mais ne relève que d'une interdiction rabbinique.

La Halakha a retenu l'avis des Sages, selon lesquels la confection de tresses est interdite le jour du Chabbath, par ordonnance rabbinique. Notons que selon certains avis, cet interdit pourrait ne pas s'appliquer exclusivement à la confection de tresses, mais également à toute coiffure fixée à l'aide de pinces. Il reste néanmoins permis de rassembler les cheveux, ou de faire des queues de cheval à l'aide d'élastiques ou de barrettes. Concernant la perruque, celle-ci n'étant pas rattachée au corps humain, le problème de « construire » ne se pose plus ; toutefois, la confection de tresses reste tout de même interdite, car ceci est associable au travail du tissage, à l'instar d'une étoffe, et relève donc de la Mélakha [du travail] de « Oreg » [tisser].

En ce qui concerne l'essorage : Deux problèmes peuvent se poser lors de l'essorage d'un tissu. Si celui-ci est imbibé d'eau, le fait de l'essorer relève de la Mélakha de Mélaben [blanchir], qui proscrit tout nettoyage le Chabbath. En retirant l'eau d'un tissu, celui-ci s'en trouve être dégagé de ses saletés et donc blanchi. Lorsque le liquide que le tissu a absorbé est coloré, ce problème de Mélabène ne se pose plus puisque le vêtement ne sera pas plus propre après l'essorage. En revanche, un autre travail pourrait être impliqué ici : celui de « Dach », qui signifie séparer un grain de céréale de son enveloppe, la balle. L'un des dérivés de la Mélakha de Dach est appelé « Méfarèk ».

Ce travail représente le fait de séparer, de 'décharger' un corps de son contenu. C'est la raison pour laquelle on ne peut presser une olive, car ce serait en extraire son huile. Similairement, essorer un tissu relève de l'interdit de Dach, car c'est également procéder à une 'extraction', celle du liquide qui s'y trouve.

QUIZZ PARACHA

1. Pourquoi Hachem n'a-t-il pas dirigé les Hébreux par la terre des Philistins ?
2. Comment Hachem détacha-t-Il les roues des chars Egyptiens ?
3. Quelles lois de la Torah les Hébreux ont reçues à Marah ?

1. Pour que ce soit plus difficile de retourner en Egypte.
2. Les roues ont été brûlées par le feu.
3. Ce sont : le Chabbath, la vache rousse et les tribunaux.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :
Hevrat Pinto, Eliaou Hassan, Hessed vé David, UniversTorah, Charline Soussen

Nos partenaires

Juif.org

LEAVA.fr la flamme

UniversTorah.com
Au nom de Rabbi Shlomo Aben Danan
INFOS | VIDEOS | DOSSIERS

Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israel : 077.429.93.06 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Reponsable de la publication : Binyamin BENHAMOU